



---

**Présents** : Mickaël Le Bouquin, Thomas Le Mons, Charlotte Faillé, Bruno Cartier, Marie Caresmel, Fabrice Bizette, Marie Yvonne Lesvier, Alain Buisson, Frédéric Texier, Wilfried Le Rouzès, Marie-Laure Pezzola, Laëticia Delahaye, François Gautier, Benoît Dassé, Vanessa Pollet, Cédric Alix, Maëlle Delamarre, Anaëlle Gougeon. **Étaient représentée** : Vanessa Jussienne par François Gautier.

**Secrétaire de séance** : Anaëlle Gougeon.

---

### 1. Approbation du compte rendu de la séance du 3 février 2022

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 3 février 2022, dont un exemplaire leur a été adressé, donne lieu à des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

---

### 2. Urbanisation secteur du Champ Guillaume – modification du PLU

Monsieur le Maire fait savoir que *"Le plan local d'urbanisme est révisé lorsque la commune décide d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les neuf ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier."*

Ces dispositions s'appliquent donc pour Irodouër, le PLU ayant été approuvé le 28 février 2013. Ces dispositions s'appliquent donc aux délais réglementaires qui expirent pendant cette période, donc au délai de 9 ans qui expire entre le 12/03/20 et l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire. La règle s'applique également aux PLU dont le délai de 9 ans expire 1 mois après la cessation de l'état d'urgence. L'acte consistant à ouvrir à l'urbanisation la zone pourrait être pris sous forme de modification dans un délai qui ne peut excéder, à compter de la fin de cette période (date de fin d'urgence sanitaire + 1 mois), le délai légalement imparti pour agir, dans la limite de deux mois. La proposition financière de l'ATELIER D'YS pour la modification du Plan Local d'Urbanisme est de 4 200 € HT auquel s'ajoutent les frais d'enquête publique.

Compte tenu que les terrains disponibles à la construction sont désormais rares, le conseil municipal, par 15 voix pour et 3 abstentions (MY Lesvier, L. Delahaye, V. Jussienne), F. Gautier ne prenant pas part au vote, décide :

D'OUVRIRE à l'urbanisation la zone 2AUE du Champ Guillaume,

QUE l'urbanisation se fera par tranche,

DE RETENIR la proposition de l'Atelier D'Ys pour la modification du PLU pour la somme de 4 200 € HT.

---

### 3. Création d'espace de loisirs ludique et sportif à Goulvent

Afin d'avancer sur ce projet, la commune peut faire appel à un bureau d'étude pour une mission d'accompagnement en montage et définition des objectifs du projet pour l'aménagement d'un espace ludo-sportif. Cet espace sera dédié aux sports de glisse de type pumptrack ainsi qu'aux sports de balle/ballon, fitness, workout, Padel et espace ludique...

La Société USE (Urban-Sport-Engineering) propose cette mission pour la somme 1 500 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

DE FAIRE appel à un bureau d'étude pour l'accompagnement pour la création d'espace de loisirs ludique et sportif,

DE CONFIER cette mission à la Société USE pour la somme de 1 500 € HT,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette mission.

---

### 4. Cimetière : registre pour l'espace jardin du souvenir

L'espace du jardin du souvenir ne dispose pas d'emplacement pour l'inscription du défunt. Il est proposé l'installation d'un support avec plaques. Des devis ont été reçus :

Société	Modèle	Montant HT
MARBRERIE DEMAY	Registre ORME en granit rose Karina avec 30 plaques	1 091,67 €
MARBRERIE DEMAY	Registre SAULE en granit rose Karina avec 20 plaques	1 473,33 €
PF DANIEL	Pupitre sol en rose de Clarté avec 16 plaques	983,33 €

D'autre part, il ne reste plus que 6 emplacements au niveau du columbarium.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide

D'INSTALLER un pupitre avec plaques dans le jardin du souvenir

DE PREVOIR l'extension du columbarium,

DE RETENIR la proposition de la marbrerie Demay pour le registre ORME pour la somme de 1 091,67 € HT,

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

---

#### **5. Etat-civil : numérisation des actes**

La numérisation des actes d'Etat-civil permet la sécurisation et la pérennisation des registres, le stockage dans le logiciel de l'état civil de tous les actes, et la dématérialisation des actes de l'état civil sous forme de flux. Cette numérisation permettra également d'anticiper la future loi demandant aux communes d'envoyer les extraits d'actes de naissance ou de décès, numérisés, pour établir les papiers d'identité ou de répondre aux demandes des notaires et organismes sociaux via le dispositif COMEDec (COMmunication Electronique de Données de l'Etat Civil). Ce dispositif national permet d'échanger par voie électronique les données d'état civil liées aux actes de naissance, de mariage et de décès. La société ADIC / SEDI a fait une proposition pour la numérisation des actes de 1920 à 1999 pour la somme de 3 542,50 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser la numérisation des actes d'Etat-civil pour la période de 1920 à 1999 (soit 3 935 actes),

ACCEPTÉ le devis de ADIC pour la somme de 3 542,50 € HT,

SOLLICITE une subvention auprès de ministère de la culture et de la communication,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.

---

#### **6. Participations et subventions aux écoles pour l'année 2022**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE les aides financières des écoles d'Irodouër pour 2022, comme suit :

- Le montant des fournitures pédagogiques et scolaires à 48 € par enfant, d'attribuer une dotation de 1 000 € pour l'achat de livres scolaires, et une dotation de 200 € pour l'achat de livres de bibliothèque,
- La participation pour les activités d'éveil et culturelles à 18 € par enfant,
- La participation pour les classes découvertes à 8 € par jour et par enfant et de limiter cette participation à 3 000 € pour chaque école,
- Le montant de la participation aux frais de fonctionnement de l'OGEC de l'école Saint-Joseph à 89 258,46 €.

SOLLICITE les communes de résidence des enfants scolarisés à l'école Henri Dès et à l'école Saint-Joseph afin qu'elles participent aux frais de fournitures scolaires et aux subventions d'activité d'éveil et culturelles.

---

#### **7. Opération argent de poche**

Le dispositif « argent de poche » propose aux jeunes d'effectuer des courtes missions d'intérêt général participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires, et de recevoir en contrepartie une indemnisation de 15 € par jeune et par mission de 3 h 30 comprenant une pause d'une demi-heure. Le conseil, à l'unanimité, décide,

- de reconduire le dispositif « argent de poche », pour l'été 2021, dans les conditions suivantes :
  - de prendre 10/12 jeunes d'Irodouër âgés de 16 à 17 ans inclus,
  - de fixer le nombre de missions à 5 par jeune pour l'été,
  - de prendre les inscriptions en mairie jusqu'au 18 mai,
  - de convoquer les jeunes pour un entretien individuel,
  - de fixer la rémunération à 15 € la mission.
  - d'autoriser le maire à signer tous les documents liés à ce dispositif.
-

## 8. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### Renonciation au droit de préemption urbain :

- ✓ Pour la propriété bâtie, située 21 rue de la Chapelle, cadastrée D n° 614, d'une contenance de 1 538 m<sup>2</sup> et appartenant à Monsieur TREUST Florian et Madame LE PIOUFLE Réjane.
- ✓ Pour la propriété bâtie, située 3 Le Grand Moulin, cadastrée B n° 1049, d'une contenance de 1 120 m<sup>2</sup> et appartenant à Madame SEBILLE Magaly.

### Devis signés :

Société	Objet	Montant
PEPINIERES HUCHET	Plantes (géraniums et crocosmia	365,75 € TTC
VERALIA	Mélange fleuris	480,90 € TTC
Cie LES ENJOLIVEURS	Spectacle ALSH	350,00 € TTC
ROUDENN GRAFIK	Impression carnets à souche	102,00 € TTC
GROUPE PIERRE LE GOFF	2 batteries pour autolaveuse école	654,00 € TTC
SAUR	Remplacement débitmètre station épuration	2 076,00 € TTC
SEDI	Reliures registre délibérations	186,50 € TTC
YESSS	Fourniture luminaires salle multifonctions	1 041,12 € TTC
BERNARD Motoculture	Echappement	1 564,04 € TTC
BERNARD Motoculture	Réparation du battie	1 035,72 € TTC
MECO	Pièces pour la tyrolienne	1 078,68 € TTC
MEDISAFE	Consommable pour boîtes à pharmacie pour périscolaire	266,22 € TTC

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

## 9. Divers

Guerre en Ukraine : la mairie organise une collecte solidaire de produits de première nécessité pour les Ukrainiens. Les dons sont à déposer à la mairie d'Irodouër le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h, le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h ou à l'association Seconde vie, le vendredi 4 mars de 16h45-18h45 et le mercredi 9 mars de 14h à 16h

Point sur les travaux des commissions communales

Prochain conseil : 31 mars 2022

Permanences élections présidentielles des 10 et 24 avril.